

Guide pour solliciter l'Espace de Réflexion Ethique de Cornouaille (EREC) 2024

L'EREC, qu'est-ce que c'est ?

- Une **dynamique territoriale** de professionnels et représentants d'usagers de la Cornouaille afin de pouvoir échanger autour de questionnements éthiques qui traversent la pratique quotidienne que ce soit en institution ou à domicile dans les domaines sanitaire, social et médico-social
- **4 Instances plénières** par an regroupant une **trentaine de professionnels et représentants d'usagers** de la Cornouaille

L'EREC n'est pas :

- Un espace d'analyses de pratiques
- Un lieu de traitement des événements indésirables
- Un espace de médiation
- Il n'a pas pour mission de répondre à des situations de crise

Saisir l'EREC en pratique :

- Remplir la fiche de saisine ci-dessous
- L'adresser par mail au comité restreint en charge de la réception des saisines : espaceethique@appuisantecornouaille.fr
- Un retour vous sera fait sur la **recevabilité de la saisine**, une orientation vous sera proposée si la saisine ne relève pas de l'EREC
- Si la saisine relève de l'EREC, il vous sera proposé de venir partager votre questionnement lors d'une **Instance plénière** (1 tous les 3 mois)
- Un **retour sur saisine consultatif** vous sera adressé à la suite de l'Instance Plénière lors de laquelle sera évoquée la situation
- A noter : les saisines ne sont **pas traitées en urgence**

Les Instances plénières en 2024 :

- Vendredi 15 Mars
- Jeudi 13 Juin
- Jeudi 3 Octobre
- Jeudi 12 Décembre

Qui peut saisir l'EREC ?

- **Tout professionnel** des champs sanitaire, social, médico-social de la Cornouaille qu'il soit en exercice isolé ou en exercice pluri professionnel, exerçant en libéral ou salarié
- Toute **instance représentative des usagers**

A noter :

- Dans le cas des établissements, la sollicitation doit provenir d'une **concertation collégiale** au sein d'une équipe et être portée par l'institution
- Il est conseillé aux **professionnels libéraux** si cela est possible d'avoir déjà échangé de leur questionnement avec des confrères avant de solliciter l'EREC
- Pour les **établissements disposant déjà d'un comité d'éthique**, l'EREC peut être sollicité par le comité éthique interne si ce dernier souhaite un regard complémentaire

Pourquoi solliciter l'EREC ?

- Dans le cadre d'un accompagnement, d'une prise en soin, vous êtes face à une **situation difficile qui vous pose question**
- L'EREC peut être saisi pour aborder des **situations concrètes** pour lesquelles des échanges au sein de l'institution ou avec l'environnement n'ont pas suffi à apaiser le **dilemme éthique**
- Vous ne trouvez **pas de réponse** dans les **textes** législatifs, les recommandations ou les réponses trouvées ne vous permettent pas de répondre à votre questionnement
- L'EREC propose de vous **apporter un éclairage** afin de vous guider dans votre réflexion

Témoignages de saisisseurs de l'EREC :

- « Les échanges ont permis d'approfondir la réflexion et d'explorer d'autres pistes »
- « La multiplicité des acteurs permet d'aborder la problématique sous plusieurs angles, plusieurs portes d'entrée pour appréhender la difficulté »
- « Les interventions des différents participants ont permis de prendre du recul sur la situation »
- « J'ai apprécié la collégialité des échanges et la restitution écrite avec les éléments de support juridique »

Nom, prénom demandeur :

Fonction :

Type d'exercice : libéral / salarié / fonctionnaire

Etablissement ou service :

Coordonnées :

Mail :

Téléphone :

La ou les personnes ont-elles été informées de votre démarche ?

Avez-vous pu échanger au sein de votre institution ? Ou pour les libéraux avec d'autres professionnels ?

Description anonyme précise de la situation :

- Qu'est-ce qui vous pose question ?
- Qu'attendez-vous de l'Espace de Réflexion Ethique ?

Suite de la description :

Partie réservée au comité restreint :

Date de réception de la saisine	Relève de l'EREC	Ne relève pas de l'EREC	Transmis pour avis	Délivrance de l'avis
---------------------------------	------------------	-------------------------	--------------------	----------------------